HAWAÏ 2

Le juste équilibre pour votre épargne

FCP éligible à l'assurance vie
Offre valable jusqu'au 1er août 2006*, 13 heures

* Dans le cadre d'une souscription dans un contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation de la société d'assurance du Groupe BNP Paribas, l'offre sera close le 24 juillet 2006, à partir de 13 heures.

BNP PARIBAS

Bénéficiez partiellement des perspectives de hausse des marchés mondiaux en toute sécurité à l'échéance grâce à un investissement réparti entre actifs risqués et actifs à faible risque.

HAWAÏ 2 est un Fonds Commun de Placement (FCP) à capital garanti[1] à l'échéance, le 15 janvier 2014, dont la performance s'appuie partiellement sur un panier d'indices représentatifs des principales places financières internationales.

Un potentiel de performance élevé...

... grâce à une diversification de votre épargne sur les principaux marchés mondiaux et sur les marchés de taux pour assurer la garantie...

Avec le FCP HAWAÏ 2, vous bénéficiez du potentiel de performance des marchés mondiaux en participant[2] partiellement à la hausse d'un panier d'indices représentatifs des principales places financières dans l'économie mondiale.Toutefois, le niveau de participation à la hausse de ces marchés n'est pas connu au lancement du fonds et peut être limité compte tenu de la garantie dont bénéficie le fonds.

Ces indices sont :

- **Standard & Poor's 500 (40 %)**

L'un des plus grands indices du marché américain. Établi à partir d'un échantillon de 500 valeurs, il reflète de manière significative l'évolution de la conjoncture américaine et présente une large diversité sectorielle.

- **Dow Jones Euro Stoxx 50 (40 %)**

Indice boursier qui regroupe les 50 valeurs phares européennes choisies sur des critères de capitalisation, de liquidité et de poids sectoriel.

- **Nikkei 225 (10 %)**

Indice composé des 225 valeurs les plus importantes de la bourse japonaise.

- **Nasdaq 100 (10 %)**

Indice composé des 100 principales sociétés du Nasdaq qui offrent une exposition à des secteurs technologiques tels que les biotechnologies, l'équipement informatique ou les télécommunications.

[1] Hors fiscalité, hors commission de souscription du FCP HAWAÏ 2 et hors frais d'entrée, frais d'arbitrage et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation et si vous avez choisi HAWAÏ 2 comme unités de compte, selon les modalités décrites dans la rubrique "Garantie ou Protection" du prospectus simplifié du FCP.

[2] En raison de la garantie dont bénéficie le FCP HAWAÏ 2, sa valeur liquidative n'évolue pas, par construction, dans les mêmes proportions que le panier d'indices.

... et à une gestion active de votre FCP

Vous bénéficiez également de l'expertise des gérants de BNP Paribas Asset Management à travers une **gestion active** pour dynamiser la performance de votre FCP. Cette technique permet d'ajuster l'exposition du fonds aux marchés d'actions en fonction de la conjoncture boursière. En revanche, l'existence de la garantie contraindra la gestion.
Ainsi, dans un contexte favorable, l'exposition aux marchés actions tendra à augmenter afin d'optimiser le potentiel de performance. Dans le cas contraire, des supports moins risqués (obligataires, monétaires...) seront privilégiés. L'exposition aux marchés actions sera diminuée et pourrait même devenir très faible, voire conférer au fonds un profil monétaire.

Une garantie à l'échéance

Pour toutes les souscriptions réalisées, depuis la date de création du fonds jusqu'au 1er août 2006, vous bénéficiez à l'échéance, le 15 janvier 2014, **au minimum** de la plus élevée des deux valeurs liquidatives suivantes :

- soit 100 % de la plus haute valeur liquidative du fonds constatée pendant la période de commercialisation : c'est la valeur liquidative de référence (VLR) ;
- soit 85 % de la plus haute valeur liquidative du fonds constatée entre le 3 août 2006 et le 15 janvier 2014.

Grâce à ce mécanisme de **cliquet**, votre niveau de garantie ne peut évoluer qu'à la hausse, vous protégeant contre un éventuel retournement des marchés.

Bien entendu, dans un contexte de marché favorable, vous pouvez bénéficier, le 15 janvier 2014, d'une performance supérieure à ce niveau de garantie.

Dans tous les cas, vous avez la certitude de récupérer, le 15 janvier 2014, au minimum l'intégralité de votre capital investi[1].

La garantie en capital[1] apportée au FCP **HAWAÏ 2** par BNP Paribas s'applique le 15 janvier 2014. Pendant la durée de vie du FCP, votre épargne fluctue à la hausse comme à la baisse selon l'évolution de sa valeur liquidative, celle-ci dépendant des paramètres de marché. En cas de sortie avant le 14 janvier 2014, c'est la valeur liquidative applicable à la date de l'opération qui est prise en compte ; celle-ci peut donc être inférieure à la valeur liquidative garantie à l'échéance.

En souscrivant le FCP **HAWAÏ 2**, vous pouvez bénéficier des nombreux **avantages fiscaux et successoraux de votre contrat d'assurance vie**. Bien sûr, tout nouveau versement sur un contrat existant bénéficie de l'antériorité déjà acquise.

Illustration du mécanisme de cliquet du FCP HAWAÏ 2

	instant t0 (en période de commercialisation)	instant t1	instant t2	instant t3	instant t4	instant t5	instant t6	instant t7	échéance
Valeur Liquidative du FCP (VL)	**106,47**	**99,73**	**124,49**	**135,49**	**113,31**	**144,73**	**138,15**	**150,12**	**141,42**
Garantie initiale (VLR)	106,47	106,47	106,47	106,47	106,47	106,47	106,47	106,47	
Effet Cliquet (85 % de la plus haute valeur liquidative)	90,50	84,77	105,82	115,16	115,16	123,02	123,02	127,60	
Garantie à échéance	**106,47**	**106,47**	**106,47**	**115,16**	**115,16**	**123,02**	**123,02**	**127,60**	

La Valeur Liquidative de Référence est la plus haute VL enregistrée pendant cette période.

Elle s'élève ici à 106,47 €.
Le mécanisme de garantie du fonds permet d'assurer à l'échéance, le 15 janvier 2014, au minimum 100 % de cette valeur.

À l'instant t3, la VL est de 135,49 €. Grâce au mécanisme de cliquet, ce niveau permet d'assurer à l'échéance un niveau de garantie supérieur à la valeur liquidative de référence. La garantie est revue à la hausse et devient à l'échéance 115,16 €.

À l'instant t4, la VL du fonds a baissé jusqu'à 113,31 €. Pourtant, la VL garantie à l'échéance reste à 115,16 €, celle-ci ne pouvant être revue qu'à la hausse.

À l'instant t5, la VL est de 144,73 €, soit la plus haute valeur enregistrée dans la vie du fonds. Elle permet de revoir à la hausse le niveau de garantie lié au cliquet, à 123,02 €.

À l'instant t7, la VL est à 150,12 € et ce niveau progresse encore à 127,60 €. La Valeur liquidative peut toutefois être supérieure à ce niveau à l'échéance. C'est ici le cas avec une VL **à l'échéance** de 141,42 €.

Simulation illustrant ce mécanisme[3]

Cette simulation correspond au scénario médian présenté dans le prospectus simplifié du fonds. Pour une illustration des différents scénarios de marché, vous pouvez vous reporter à la rubrique "exemples et scénarios de marché" du prospectus simplifié du FCP.

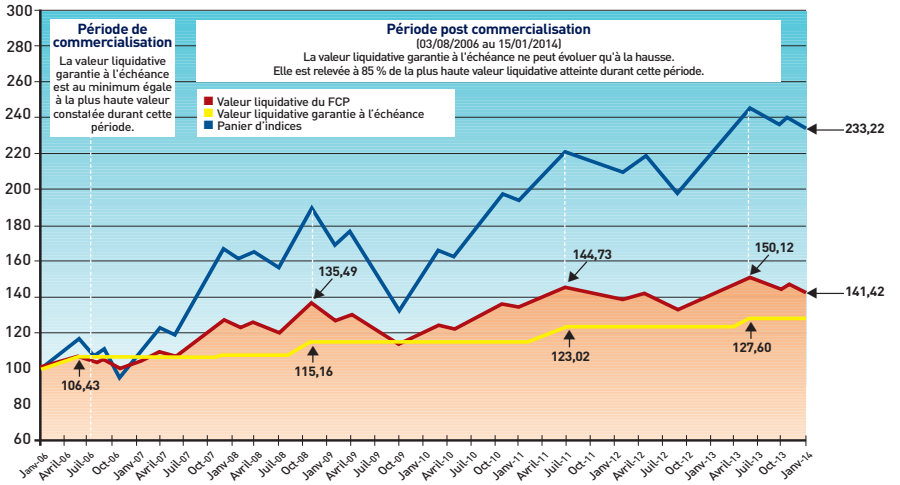

Dans cette simulation, si vous avez souscrit une part dont la VL est de 100 euros le 23 janvier 2006, vous recevrez à l'échéance du 15 janvier 2014 la valeur liquidative de cette part à cette date, soit 141,42 euros, ce qui correspond à un rendement actuariel annuel de 4,43 %.

[3] Pour une illustration des différents scénarios de marché, vous pouvez vous reporter à la rubrique "exemples et scénarios de marché" du prospectus simplifié du FCP.

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ HAWAÏ 2

A. PARTIE STATUTAIRE

1. PRÉSENTATION SUCCINCTE

Code ISIN :	FR0010259960
Dénomination :	HAWAÏ 2
Forme juridique :	Fonds Commun de Placement de droit français
Compartiment :	Non
Nourricier :	Non
Société de gestion :	BNP Paribas Asset Management
Gestionnaire comptable par délégation :	BNP Paribas Asset Servicing
Autres délégataires :	Néant
Dépositaire :	BNP Paribas Securities Services
Commissaire aux comptes :	PRICE WATERHOUSE
Commercialisateur :	BNP Paribas et les sociétés du groupe BNP Paribas

2. INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Classification : Diversifié
OPCVM d'OPCVM : Le niveau d'exposition du Fonds sur d'autres OPCVM est inférieur à 50 % de son actif net.
Garantie : Garantie totale du capital investi, le 15 janvier 2014, pour les parts souscrites avant le 1er août 2006, 13 heures.
À l'échéance, le fonds bénéficiera d'une VL au moins égale à la plus élevée des valeurs suivantes :
- 100 % de la "VL de référence" qui est la plus haute valeur liquidative relevée pendant la Période de Commercialisation,
- 85 % de la plus haute valeur liquidative atteinte par le Fonds entre le 3 août 2006 et le 15 janvier 2014.

Objectif de gestion
L'objectif de gestion du Fonds est double
- Préserver au minimum à l'échéance le capital initialement investi et
- Profiter partiellement de la hausse éventuelle d'un panier d'indices, actifs dits "risqués", composé comme suit (ci-après le "Panier") :

Indices	S&P 500	Dow Jones Euro Stoxx 50	Nikkei 225	Nasdaq 100
Proportion dans le Panier (figée jusqu'à l'échéance)	40 %	40 %	10 %	10 %

Ainsi la performance du Fonds dépendra de la performance de sa composition à la fois en actifs dits "risqués" et en actifs dits "à faible risque".

Description de l'économie de l'OPCVM
1. Anticipations du porteur du Fonds
Le Fonds s'adresse à des investisseurs qui envisagent de participer à la hausse des marchés actions tout en bénéficiant d'une garantie offerte par le Fonds. En contrepartie de cette garantie, la participation à toute hausse sera partielle et la valeur liquidative du Fonds pourra être influencée par la présence des actifs "à faible risque" dans lesquels il est investi.

2. Avantages – Inconvénients du Fonds

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
• BNP Paribas garantit à l'échéance le 15 janvier 2014, une valeur liquidative au moins égale à la plus haute valeur liquidative atteinte pendant la Période de Commercialisation (définie au paragraphe "Garantie"). • Le mécanisme de cliquet permet de rehausser le niveau de garantie en fonction des performances du Fonds et de limiter l'impact d'une baisse des marchés actions. • L'évolution de la valeur liquidative du Fonds n'est pas limitée à la hausse. En revanche, le niveau de participation à la hausse des marchés actions internationaux est limité du fait de l'existence de la garantie et n'est pas connu au lancement du fonds.	• Tout rachat effectué par un porteur avant le 15 janvier 2014 ne lui permettrait pas de bénéficier de la garantie de la totalité du capital initialement investi. • En vue de respecter les contraintes de protection du capital, l'exposition aux actifs risqués peut devenir nulle et le rester. Le fonds aura alors un profil monétaire et ne pourra participer à une hausse ultérieure des marchés actions. • Dans certaines configurations de marché, la présence du cliquet (85 % de la valeur liquidative maximum) pourra avoir pour conséquence d'offrir une participation moindre à la hausse des marchés actions que dans le cas d'une gestion coussin sans cliquet.

Indicateur de référence

La gestion du Fonds ne se réfère pas directement à un indice prédéterminé. En effet, même si la Performance du Fonds dépend partiellement de l'évolution de celle du Panier décrit ci-dessus, elle pourra en être différente du fait de l'existence de la garantie.

Stratégie d'investissement

1. Stratégie et actifs principaux utilisés pour atteindre l'objectif de gestion

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le Fonds sera géré activement selon des techniques d'assurance de portefeuille dont le principe consiste à ajuster une proportion d'actifs dits "risqués" et une proportion d'actifs dits "à faible risque" au sein du portefeuille en fonction d'une part de la marge rendue disponible, une fois les paramètres de garantie pris en compte, et d'autre part, des anticipations de la gestion sur les marchés de référence.

Les actifs utilisés pour participer à la hausse du Panier constituent les actifs dits "risqués".
Une partie des actifs du Fonds, investie en OPCVM monétaires et/ou obligataires et/ou en produits de taux, ainsi que des positions hors bilan de taux, seront destinées à assurer la garantie à l'échéance. Ces actifs sont dits "à faible risque".

La participation à la hausse du Panier sera réalisée par :
- l'acquisition d'actions entrant dans la composition des indices du Panier ;
- et/ou par la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme ou "dérivés" notamment, par la conclusion d'options d'achat sur indices (ou "call ") ou par la conclusion de "swaps",
- et/ou par la souscription de parts ou actions d'OPCVM français ou de fonds européens coordonnés.

L'utilisation d'options pourra avoir pour objet de conserver un potentiel de hausse en cas de baisse des marchés, mais pourra réduire le potentiel de performance dans certaines configurations de marché, et l'augmenter dans d'autres.

Le taux de participation à l'évolution du Panier variera pendant la durée de vie du fonds en fonction :
- notamment des conditions de marchés, en particulier d'actions (y compris l'évolution du taux de distribution des dividendes et évolution de la volatilité) et des marchés de taux d'intérêt ;
- du niveau de la valeur liquidative du Fonds comparé à celui de la Valeur Liquidative Garantie (qui est définie au paragraphe "Modalités de la Garantie" du prospectus).

Ainsi, plus la différence entre la valeur liquidative du Fonds et la Valeur Liquidative Garantie est forte, plus le taux de participation pourra être élevé.

2. Investissements complémentaires

Pour la gestion de sa trésorerie, le Fonds pourra :
- investir en obligations et Titres de Créance Négociables négociés sur un marché réglementé ou assimilé, libellés en devises autres que l'euro ;
- avoir recours à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10 % de son actif net ;
- recourir, dans la limite de 10 % de son actif, aux emprunts de titres et aux prises en pension par référence au code monétaire et financier. Cette limite peut être portée à 100 %, pour les opérations de prise en pension.

Exemples et scénarios de marché

Les exemples présentés ci-dessous sont donnés à titre d'illustration et ne préjugent en rien des performances futures du fonds. Les simulations sont réalisées sur des données de marché fictives et ont été faites avec des hypothèses de niveaux de taux et de volatilité constants dans le temps.
Chaque simulation présente une approche prudente quant à l'exposition du Fonds au Panier pendant la Période de Commercialisation.
L'exposition aux marchés actions internationaux n'évolue pas selon un process systématique mais combine des techniques d'assurance de portefeuille et des anticipations de gestion. De ce fait, l'exposition ainsi que la performance du Fonds pourront être différentes de celles présentées dans le cadre de ces graphiques.

• Scénario favorable

Un scénario favorable serait une hausse régulière des marchés actions sur l'ensemble de la période. De ce fait, la valeur liquidative du Fonds relevée à l'échéance, le 15 janvier 2014, est supérieure au niveau de garantie annoncé.
À titre d'exemple, un investisseur ayant souscrit une part sur une valeur liquidative de 100 euros sur la première VL recevrait à l'échéance une part adossée à une valeur liquidative de 184 euros ; dans ce cas, le taux de rendement annuel serait de 7,92 %.

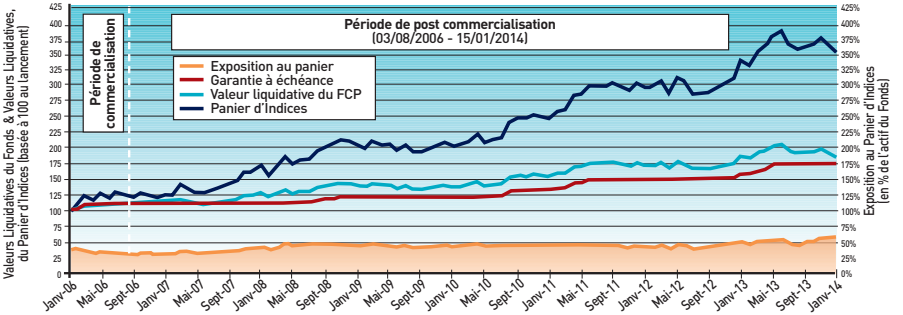

• Scénario médian

Un scénario médian serait une évolution légèrement haussière des marchés actions sur l'ensemble de la période.
Dans ce scénario un investisseur ayant souscrit une part sur une valeur liquidative de 100 euros sur la première VL recevrait à l'échéance une part adossée à une valeur liquidative de 147 euros. Dans ce cas, le taux de rendement annuel serait de 4,97 %.

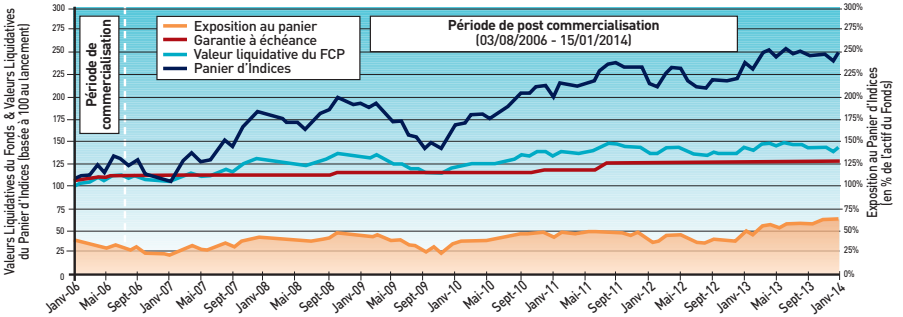

• Scénario défavorable

Un scénario défavorable serait une forte baisse des marchés actions suivie d'une reprise dont le Fonds ne pourrait bénéficier. Dans ces conditions, le porteur bénéficie d'une valeur liquidative à l'échéance, le 15 janvier 2014, égale à la Valeur Liquidative Garantie.
Un investisseur ayant investi 100 euros sur la première VL recevrait à l'échéance du fonds 101 euros soit un rendement de 0,18 %.
Dans ce cas, les porteurs de parts doivent être conscients que, durant la phase de reprise, même si le panier d'indice actions venait à remonter, ils n'en tireront aucun avantage. Toutefois, ce risque de monétarisation du Fonds sera géré par l'utilisation d'options.

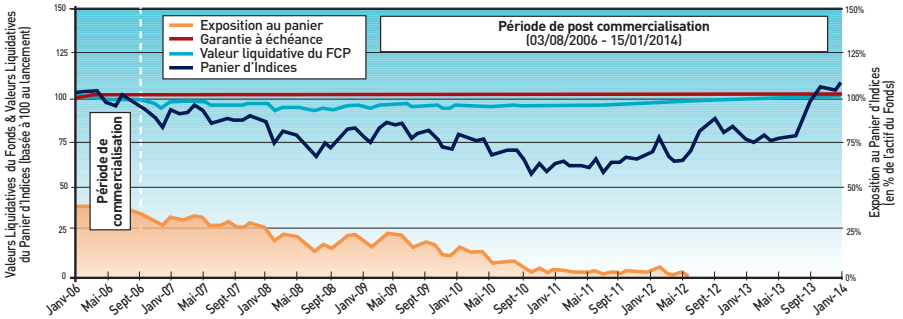

Profil de risque

Le capital de chaque investisseur sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas du marché.

- Risques découlant de la classification"Diversifié" :
  Le Fonds HAWAÏ 2 est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de la garantie et donc d'une sortie à la date d'échéance du 15 janvier 2014.
  Une sortie de l'OPCVM à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là. Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de racheter ses parts en dehors de la date d'échéance prévue.
  L'inflation n'est pas prise en compte dans la garantie de valeur liquidative.
- Risques liés aux spécificités de la stratégie d'investissement de l'OPCVM :
  La part du Fonds exposée aux marchés internationaux variera en fonction des conditions de marchés, notamment :
  - Marchés d'actions (y compris l'évolution du taux de distribution des dividendes et évolution de la volatilité) une évolution à la baisse des marchés actions internationaux pourra provoquer une baisse de la valeur liquidative ;
  - Marchés de taux d'intérêt.
    Si la performance de l'actif dit "risqué" diminue, le Fonds pourra n'être investi qu'en actifs dits "à faible risque" lui permettant de délivrer, à l'échéance, le niveau de la Valeur Liquidative Garantie annoncé : il existe un risque de monétarisation du Fonds.
    Le FCP présente un risque de contrepartie, lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme.
    Le FCP pourra présenter un risque de change limité pour le résident français ou de la zone euro.

Garantie ou protection

1. Modalités de la Garantie

Établissement garant : BNP Paribas

Objet :

BNP PARIBAS garantit au Fonds que les porteurs du Fonds ayant souscrit pendant la Période de Commercialisation, qui s'étend de la date de création du Fonds au 1er août 2006 à 13 heures, heure de Paris, bénéficieront pour leurs parts conservées jusqu'à l'échéance le 15 janvier 2014 d'une Valeur Liquidative Garantie égale au minimum à la plus élevée des valeurs suivantes :

- 100 % de la "VL de référence" qui est la plus haute valeur liquidative relevée pendant la Période de Commercialisation,
- 85 % de la plus haute valeur liquidative atteinte par le Fonds entre le 3 août 2006 et le 15 janvier 2014.

Les porteurs, quelle que soit la date de souscription de leurs parts, demandant le rachat de leurs parts sur la base d'une valeur liquidative autre que celle du 15 janvier 2014 ne bénéficieront pas de la garantie décrite ci-dessus.

La garantie est actionnée par la Société de Gestion.

2. Impact de la fiscalité

La garantie est donnée par le garant en l'état des textes législatifs et réglementaires en vigueur, en France et dans les États dans lesquels le Fonds contracte, à la date de création du Fonds.

En cas de changement des dits textes (ou de leur interprétation par la jurisprudence et/ou par l'administration des États concernés) qui interviendrait le cas échéant, de manière rétroactive, après la date de création du Fonds, et qui emporterait une nouvelle charge financière, directe ou indirecte, ayant pour effet de diminuer la valeur liquidative des parts du Fonds en raison de la modification des prélèvements fiscaux qui lui sont applicables (ou qui sont applicables aux produits qu'il perçoit), le garant pourra diminuer les sommes dues au titre de la garantie de l'effet de cette nouvelle charge financière, sous réserve de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les porteurs du FCP seront informés par la société de gestion en cas de survenance d'une telle modification de la garantie.

Par ailleurs, la garantie s'appliquant à la valeur liquidative des parts du Fonds et étant versée directement à ce Fonds, elle ne peut être actionnée à raison d'un changement de la réglementation fiscale (ou de l'interprétation de cette réglementation) affectant le montant de l'impôt ou des contributions sociales éventuellement supportées à titre personnel par le souscripteur lors du rachat de ses parts.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type
Tous souscripteurs. Le Fonds peut servir de support à des contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation en unité de compte des sociétés d'assurance du groupe BNP Paribas.
Profil de l'investisseur type : tout investisseur disposant d'un patrimoine financier stable sur la durée de la garantie. Le porteur du Fonds cherche à participer à la hausse des marchés actions internationaux tout en ayant la certitude, s'il a souscrit pendant la Période de Commercialisation, que son capital initialement investi [1] est garanti à l'échéance, le 15 janvier 2014.
La proportion du portefeuille financier qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds peut correspondre à une partie significative de la diversification de son patrimoine financier, mais ne doit pas en constituer la totalité. Ainsi le souscripteur doit veiller à disposer d'un patrimoine financier suffisant pour lui permettre de ne pas être contraint de racheter ses parts avant l'échéance.
Le Fonds sera principalement vendu par le réseau d'agences du Groupe BNP Paribas.

Durée de placement recommandé : 8 ans

3. INFORMATIONS SUR LES COMMISSIONS, LES FRAIS ET LA FISCALITÉ

Commissions et frais

1- Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux Barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	5 % maximum Exonération pour les souscriptions reçues pendant la Période de Commercialisation, soit de la date de création du fonds au 24 juillet 2006 à 13 heures, dans le cadre des contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation des sociétés du groupe BNP Paribas auxquels le Fonds sert de support.
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant

Ce barème est applicable à partir du lendemain de la création du fonds.

2. Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.
Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B de ce prospectus simplifié.

[1] Hors fiscalité et hors commission de souscription du FCP HAWAÏ 2, et hors frais d'entrée ou frais d'arbitrage, frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation si vous avez choisi ce FCP comme unité de compte, selon les modalités décrites dans la rubrique "Garantie ou protection".

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux / barème (TTC)
Frais de fonctionnement et de gestion maximum TTC	Actif net	1,80 %
Commission de surperformance	/	Néant
Commissions de mouvements Maximum TTC La société de gestion et/ou le dépositaire sont autorisés à percevoir des commissions de mouvement.	Montant de chaque transaction	OPCVM valeurs françaises : néant OPCVM valeurs étrangères : néant Actions françaises : 0,12 % Actions étrangères zone OCDE : 0,12 % Actions étrangères hors OCDE : 0,12 %
	Par lot	Futures : néant
	Sur primes	Options : néant
	Montant forfaitaire	TCN : néant Pensions : néant
	Montant forfaitaire lors du montage	Swap : Néant

Prestataires habilités à percevoir des commissions de mouvement et clé de répartition
Pour l'année 2004 : Société de gestion (75,13 %), dépositaire (4,10 %), intermédiaires (20,77 %).

Régime fiscal
Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
Le Fonds peut servir de support à des contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation en unité de compte des sociétés d'assurance du groupe BNP Paribas.

4. INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

Conditions de souscription et de rachat
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées du lundi au vendredi jusqu'à 13 heures, heure de Paris, et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du lendemain. Les demandes reçues le samedi sont centralisées le premier jour ouvré suivant.
Les demandes de souscription et de rachat portent sur un nombre entier de parts.

Montant minimum des souscriptions : 1 part.

Organisme désigné pour centraliser les souscriptions et les rachats : BNP Paribas Securities Services.

Date de clôture de l'exercice : Dernier jour de bourse du mois de mars (1er exercice : dernier jour de bourse du mois de mars 2007).

Affectation des résultats :
Capitalisation. Comptabilisation des intérêts selon la méthode des intérêts encaissés.

Valeur liquidative d'origine : EUR 1 000.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France, et des jours de fermeture des Marchés sur lesquels sont négociés les indices du panier (calendriers officiels d'Euronext, de Stoxx, du Nasdaq, du Tokyo Stock Exchange).
La valeur liquidative précédant une période non ouvrée (week-end et jours fériés) tient compte des intérêts courus de cette période. Elle est datée du dernier jour de la période non ouvrée.

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative : Bureaux de la Société de Gestion et site Internet "www.bnpparibas-am.fr".

Devise de libellés des parts : EURO

Dates d'agrément et de création : Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 10 janvier 2006. Il a été créé le 19 janvier 2006.

5. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuel et périodique sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite auprès de :
BNP Paribas Asset Management – Service Marketing & Communication
5, avenue Kléber – 75116 PARIS
Ces documents sont également disponibles sur le site « www.bnpparibas-am.fr ».
Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire auprès des agences BNP Paribas.
Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.
Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

B. PARTIE STATISTIQUE

La "Partie Statistique" du prospectus simplifié sera complétée ultérieurement, s'agissant d'un fonds récemment créé.

Date de publication du prospectus simplifié : 19 janvier 2006

Pourquoi choisir le FCP HAWAÏ 2...

1. Bénéficier partiellement des perspectives de hausse des marchés mondiaux. Le niveau de participation à ces marchés reste toutefois partiel compte tenu de la garantie dont bénéficie le fonds et n'est pas connu au lancement du fonds.
2. Une gestion active.
3. La sécurité de récupérer, au minimum votre capital investi[4] à l'échéance le 15 janvier 2014.

... dans le cadre d'un contrat d'assurance vie

4. Les avantages fiscaux et successoraux de l'assurance vie.

[4] Hors fiscalité, hors commission de souscription du FCP et hors frais d'entrée, frais d'arbitrage et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation, si vous avez choisi HAWAÏ 2 comme unité de compte, et selon les modalités décrites dans la rubrique "Garantie ou Protection" du prospectus simplifié du FCP.

Avertissement

Le fonds s'adresse à des investisseurs qui, en contrepartie de la garantie de capital à l'échéance, envisagent de participer partiellement à la hausse des marchés actions. En contrepartie de cette garantie, la participation à toute hausse sera partielle et la valeur liquidative du fonds pourra être influencée par la présence des actifs "à faibles risques" dans lesquels le fonds est investi.
Avant de souscrire au FCP Hawaï 2, vous devez lire attentivement le prospectus simplifié, document réglementaire agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), figurant dans le présent document.
Ce FCP est construit dans la perspective d'un investissement jusqu'à l'échéance de la garantie, le 15 janvier 2014. Une sortie du FCP à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là. Vous prenez donc un risque en capital non mesurable a priori si vous êtes contraint de racheter vos parts en dehors du 15 janvier 2014. Le droit de rétractation prévu par l'article L.341-16 du Code monétaire et financier, relatif au démarchage, ne s'applique pas aux parts ou actions d'OPCVM.

BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
Société par Actions Simplifiée au capital de 59 613 664 euros
Siège social : 5, avenue Kléber, 75798 Paris Cedex 16
RCS Paris 319 378 832.

BNP Paribas, S.A. au capital de 1 676 495 744 euros. 16, Boulevard des Italiens 75009 Paris, immatriculée sous le n° 662042449 RCS Paris - Identifiant CE FR 76662042449 - Ref. PV9875 - janvier 2006 - **yellowstone**